

APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS

Gare de Nanterre la Folie

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, lance un appel à manifestation d'intérêts en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire portant sur un emplacement commercial dédié à l'activité ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

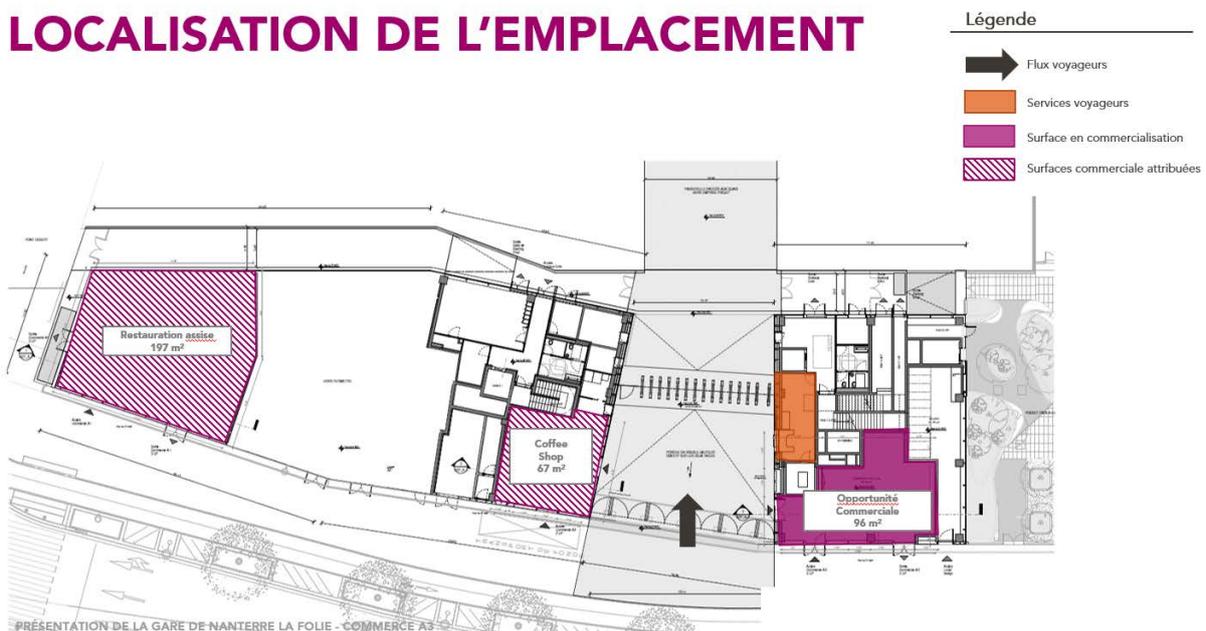
I. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Un emplacement d'environ 96 m² avec deux entrées : une positionnée sur l'accès rue et l'autre donnant sur la zone de flux principale de la gare.

Activité : Les candidats souhaitant manifester un intérêt devront faire une proposition d'activité à exercer sur l'emplacement, hors restauration.

Durée de l'occupation : 7 ans à compter de la mise à disposition.

LOCALISATION DE L'EMPLACEMENT



II. MODALITES DE LA PROCEDURE

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être déposée sur la plateforme dans le respect des délais

Seules les demandes adressées via la plateforme seront traitées par les services de la société Retail & Connexions.



Cette manifestation d'intérêt devra être impérativement reçue avant le : **30 mai 2025, 16h00**

Toute manifestation d'intérêt reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Les candidats qui auront manifesté un intérêt se verront ainsi adresser un accès au dossier contenant l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer une offre.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêts recevrait plusieurs réponses, SNCF Gares & Connexions aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté un intérêt.